

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13  
FAX (1) 43.31.19.83  
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1696 - 25 juin 1992 - 4,50F

### D 1696 HAÏTI: LA STRATÉGIE D'ÉLIMINATION POLITIQUE DU PRÉSIDENT CONSTITUTIONNEL

Les principaux moments politiques des derniers mois se résument comme suit.  
1) Le 23 février 1992, à Washington, signature d'un protocole d'accord entre le président constitutionnel en exil et les présidents des deux Chambres du Parlement haïtien (cf. DIAL D 1668); 2) le même jour et au même endroit, signature d'un protocole d'accord entre le président Aristide et le premier ministre "désigné" René Théodore; 3) en mars, refus par le Parlement haïtien de ratifier le protocole de Washington (cf. DIAL D 1674); 4) le 27 mars, arrêt de la Cour de cassation d'Haïti déclarant inconstitutionnel le protocole du 23 février (cf. DIAL D 1681); 5) le 9 mai, à Port-au-Prince, accord tripartite entre le gouvernement provisoire, le Parlement et l'armée, sur un "gouvernement de consensus et de salut public pour la consolidation de la démocratie", accord ratifié par le Parlement le 26 mai; 6) le 2 juin, désignation par le président provisoire Joseph Nérette d'un nouveau premier ministre, Marc Bazin, en remplacement du premier ministre provisoire Jean-Jacques Honorat, désignation ratifiée par le Parlement le 10 juin.

Ainsi se met progressivement en place une opération de neutralisation du protocole d'accord de Washington et d'élimination politique du président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide, dans l'attente de nouvelles élections présidentielles qui pourraient avoir lieu en novembre prochain.

C'est dans ce contexte qu'il faut lire le document confidentiel ci-dessous, remis probablement en avril 1992 au général Cédras, l'auteur du coup d'Etat du 30 septembre 1991 et seul vrai maître du pouvoir en Haïti. Ce mémorandum a été élaboré par des consultants haïtiens et internationaux. Il éclaire parfaitement les événements de mai et juin derniers. On y relèvera la mention qui est faite, au §5, de "l'intervention du Vatican auprès des autorités américaines" sur la non convenance du retour du président constitutionnel. Si la nouvelle devait se confirmer, elle ne serait pas sans soulever de graves interrogations. Il faut, en effet, rappeler que le simple chargé d'affaires du Vatican durant les quelques mois de la présidence effective d'Aristide a été remplacé à Port-au-Prince, le 15 janvier 1992, par un nonce apostolique qui a présenté, le 30 avril suivant, ses lettres de créance aux autorités haïtiennes issues du coup d'Etat (cf. DIAL D 1685). Le bras de fer avec l'Organisation des Etats américains (OEA) est entré dans une phase décisive.

Texte publié dans *Haïti en marche*, n° du 26 mai au 2 juin 1992.

Note DIAL

### MÉMORANDUM CONFIDENTIEL

Monsieur le Général Raoul Cédras

Objet: Le Protocole de Washington  
et les Forces armées d'Haïti

L'idée de créer un débat juridique autour du protocole d'accord (1) pouvait, en conclusion, se révéler une excellente manoeuvre politique dans la mesure où la communauté internationale admettrait, avec la Cour de cassation de la République d'Haïti, le statut illégal dudit protocole d'accord. Toutefois cette victoire juridique du gouvernement provisoire ne saurait mettre fin ni même en rien modifier la

D 1696-1/4

nature de la crise, à cause de l'ingérence étrangère et des contingences qui pla- cent le problème en deçà des normes constitutionnelles.

### 1- Position de l'Armée: le dossier de la Promotion 1971

La Promotion 1971 se trouve à son deuxième coup d'Etat. Les deux coups d'Etat, bien qu'issus de deux situations différentes, présentent la même caractéristique:

- a) Une réussite sur le plan technique.
- b) L'incapacité à transposer cette réussite technique sur le plan politique. Un coup d'Etat est tacitement voué à l'échec s'il ne dispose pas de l'appui de sec- teurs politiques crédibles. Le succès politique du coup d'Etat passait pas trois étapes successives:

1) Le déblayage du terrain, qui aurait dû normalement inclure la dissolution de l'Assemblée nationale proche du FNCD et de Lavalas (2). Etant donné que ceci n'a pas été fait, c'est un élément de la situation avec lequel l'armée doit désormais compter. Elle doit même envisager à utiliser cet élément dans le processus de transition.

2) La consolidation de la position personnelle des auteurs et bénéficiaires du coup d'Etat: étape parfaitement réussie, mais qui peut être remise en question sans (3) certains ajustements devenus nécessaires à cause de la conjoncture.

3) Jeter du lest: La plus importante des trois étapes pour la circonstance, car la flexibilité de l'armée peut permettre une reprise de la situation politico éco- nomique en vue d'asseoir les acquis du coup d'Etat. Le sort de toute une génération dépend de l'issue de l'actuelle crise politique. De ce fait, il devient un impératif d'y apporter une conclusion heureuse en vue d'arriver à une stabilité, même relative, de la situation.

### 2- Le profil du Général Cédras

La personnalité du commandant en chef reste jusqu'à présent un élément clé de la situation. Sur la scène internationale, le général est perçu comme un militaire professionnel disposant de suffisamment de ressources et d'intelligence pour appré- hender valablement l'essence d'une situation politique. Depuis cinq mois, le père Aristide s'acharne à détruire cette image de marque qui constitue pour lui un sérieux handicap. Pour l'instant ses démarches, ses déclarations intempestives sont jugées irréalistes voir démagogiques par le Département d'Etat et consorts. Mais attention! Eminent activiste, le petit prêtre joue sur le temps. Il peut finir par miner la crédibilité du général Cédras si le silence et la neutralité du commandant en chef persiste à cautionner le pourrissement de la situation et la corruption qui sévit actuellement.

### 3- Les conséquences dangereuses de la neutralité de l'armée

Le général Cédras étant l'homme le plus puissant du pays ne saurait être neutre au sein d'une crise dont les circonstances font de lui le principal responsable, après le père Aristide qui n'est pas sur le terrain. La neutralité peut venir seule- ment après avoir sorti le pays de la crise. Cette attitude ambiguë est en train de radicaliser les positions et polariser les extrêmes avec des conséquences absolu- ment graves pour le pays, car toute radicalisation ne peut qu'entraîner la répres- sion ou déboucher sur un bain de sang. L'Armée a tout intérêt à orienter la situa- tion dans un sens bien défini pour mettre fin à la confusion, toujours dangereuse en politique. Nous avançons à grands pas vers une paralysie totale des institutions de l'Etat à cause du conflit exécutif/législatif, qui n'est en fait que le reflet des divisions intestines des différents secteurs du pays.

Face à l'omnipotence de l'Armée, aucun secteur du législatif ou de l'exécutif n'osera poser un acte politique qui ne soit avalisé par l'institution militaire ou le commandant en chef.

### 4- Gouvernement Honorat versus gouvernement Théodore (4)

HONORAT - Le gouvernemenemt provisoire ne peut plus servir les intérêts de l'ar- mée. Il est trop tard, pour lui, de rompre son isolement. Il n'a pas les moyens et

la structure nécessaires pour contrecarrer l'action menée contre l'armée par les sbires du père Aristide encore en fonction dans les ambassades et consulats. Ces agents du père Aristide font la pluie et le beau temps sur la scène internationale, vu que le gouvernement provisoire n'a pas réussi à obtenir leur démission ou révocation. C'est également un gouvernement anonyme, sans autorité réelle, sans brio, où la seule personnalité connue reste le Premier ministre. De plus, dépourvu de l'appui populaire et de celui du secteur financier, miné par l'embargo et la corruption, ce gouvernement est condamné à sombrer et risque d'entraîner dans sa chute une partie de l'institution militaire.

THEODORE - Faciliter l'arrivée de M. René Théodore à la tête du gouvernement se résumerait en une passe à la Lesly Manigat (5), avec un bénéfice politique immédiat pour l'Armée qui verrait automatiquement:

1) La remontée de la cote et de la crédibilité des Forces armées face à la communauté internationale.

2) La prévention de son essoufflement politique, car un tel changement lui ferait quitter le devant de la scène.

3) La levée de l'embargo, qui apporterait un réel soulagement au pays en même temps que la fin de l'ingérence étrangère directe.

4) Le démantèlement du lobby Lavalas à l'étranger, par la révocation des agents et sbires d'Aristide dans nos ambassades et nos consulats.

5) Le désamorçage de cette bombe populaire qui peut exploser à tout instant à cause de la misère chronique des couches démunies et même d'un large secteur des classes moyennes.

6) Les funérailles politiques du père Jean Bertrand Aristide.

#### 5- La position du révérend (6) Aristide

Le protocole d'accord n'est qu'une perche tendue à l'Armée par les grandes puissances, en vue de ménager leur sortie du guêpier haïtien sans perdre la face. L'Armée n'a donc pas intérêt à persister dans son raidissement pour ne pas acculer nos bailleurs de fonds à des mesures drastiques. Même si le protocole d'accord mentionne le retour du président Jean Bertrand Aristide, l'application concrète de cette clause relève de l'utopie et pourra difficilement se réaliser, surtout après l'intervention du Vatican auprès des autorités américaines (7). L'Armée doit éviter d'acculer l'oncle Sam en cette période d'élections aux U.S.A.

Si Le FNCD soutient mordicus la thèse de l'instauration de l'ordre démocratique, avec le retour du petit prêtre, c'est parce qu'il s'agit du seul moyen de pression dont il dispose pour freiner l'influence des militaires et miner le gouvernement provisoire. Il s'agit donc d'une habile tactique politique.

Par contre, si l'Armée jette du lest et permet au Parlement de reprendre le pouvoir, on sera surpris de constater comment le FNCD, et même certains lavalassiens n'hésiteront pas à lâcher et même à détruire le père Aristide, non seulement parce qu'ils n'auront plus besoin de lui, mais aussi parce qu'ils seront les premiers à craindre que son retour au pouvoir ne vienne déranger ou déstabiliser le nouvel ordre établi; et la responsabilité de cet enterrement politique ne pourra pas être mise sur les épaules de l'Armée. Et si M. Théodore forme son cabinet en fonction de l'équilibre parlementaire, les lavalassiens qui ne sont pas organisés en parti n'auront même pas droit à un portefeuille ministériel, d'autant que la Constitution confère des pouvoirs très étendus en cette matière au Premier ministre.

#### 6- Conclusion

Une ouverture en vue de solutionner la crise passe par deux (8) alternatives:

a) neutraliser le plus tôt que possible les activités politico-diplomatiques du père Aristide;

b) ou faciliter la ratification du protocole d'accord. Le général Cédras tient à sa portée une opportunité exceptionnelle pour se créer une stature de chef charismatique et visionnaire. Il devrait, le plus tôt que possible, prendre l'initiative d'une action politique d'envergure, discrète mais ferme, qui aboutirait à:

1) L'obtention, même par une discrète pression, de la démission du gouvernement provisoire.

2) La négociation de la ratification du protocole d'accord avec les présidents des deux Chambres ou même avec certains agents du FNCD et d'autres parlementaires.

3) La négociation avec M. Théodore des garanties nécessaires en vue d'assurer les arrières de l'Armée et de son commandant en chef. Cette garantie peut même aller jusqu'à la nomination d'un représentant civil des Forces armées d'Haïti au sein de l'actuelle administration (cf. note 6).

4) La manipulation et le conditionnement des secteurs radicaux de l'Armée pour les porter à cautionner sans appréhension le leadership du commandement en chef.

#### 7- Autres considérations

Cette décision demande du courage politique dans le sens qu'elle doit faire fi de certaines considérations partisans, et neutraliser la réaction de certains alliés qui peuvent être provisoirement pénalisés par le changement, d'une part.

D'autre part, le gouvernement de consensus national (9) ne saurait constituer une épée de Damoclès pour l'Armée car, on le verra encore une fois, même dans les pays à tradition démocratique les gouvernements n'ont jamais été vraiment efficaces. Le chef d'un tel gouvernement a toujours été acculé à réviser sa stratégie de gouvernement, et ce sur le court terme.

Enfin, même quand (10) un dérapage, même accidentel, créerait un glissement sous les pieds de l'Armée, l'institution militaire, fort de la crédibilité acquise par la preuve de sa bonne foi et de son patriotisme, pourrait tranquillement attendre les prochaines élections présidentielles pour se reprendre. Alors seulement, après avoir sorti le pays de la crise par la mise en place d'un gouvernement légitime issu d'élections, le général Cédras pourra penser à sa neutralité et à son repos du guerrier.

---

#### Notes

- (1) Allusion aux débats parlementaires du mois de mars 1992 et à l'arrêt de la Cour de cassation qui suivra à la date du 27 mars. Ce mémorandum est la réponse à une demande du général Cédras - ou de ses services - sur l'utilité d'un débat juridique autour du protocole d'accord (NdE).
- (2) FNCD: Front national pour le changement et la démocratie, qui avait lancé la candidature présidentielle d'Aristide. Lavalas: mouvement populaire et politique de soutien d'Aristide (NdE).
- (3) "s'il n'est pas procédé à..." (NdE).
- (4) L'option Théodore, alors retenue par les rédacteurs du mémorandum, va cependant bientôt disparaître au profit de l'option Bazin comme nouveau premier ministre (NdE).
- (5) la véritable orthographe est "Leslie" et non "Lesly". Est-ce un anglicisme? (NdE).
- (6) Anglicisme (NdE).
- (7) Si "intervention" il y a eu, le "Vatican" a-t-il fait savoir aux "autorités américaines" qu'il qu'il n'était pas favorable à un retour d'Aristide comme président de la République, retour qualifié dans le mémorandum d'utopique et de difficilement réalisable? L'argumentation globale de ce paragraphe est que l'armée doit accepter le Protocole de Washington - ce qui est contradictoire avec l'arrêt de la Cour de cassation du 27 mars sur son inconstitutionnalité - afin satisfaire aux exigences du gouvernement des Etats-Unis et des financiers internationaux, mais avec l'assurance - grâce au Vatican - que le retour d'Aristide comme président "relève de l'utopie et pourra difficilement se réaliser" (NdE).
- (8) "par l'alternative suivante:..." (NdE).
- (9) L'accord tripartite gouvernement provisoire, Parlement et armée sur ce "gouvernement de consensus national" sera signé le 9 mai suivant (NdE).
- (10) "quand bien même..." (NdE).

---

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine: 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441